Les landes et le bocage de La Poterie en marche pour devenir Réserve naturelle régionale, soutenez le projet en participant à la consultation publique !

Du 5 mai au 5 août, nous vous invitons à participer à la consultation publique pour soutenir le **projet de création de Réserve naturelle régionale (RNR) des landes et bocage de La Poterie** (Côtes d'Armor). Porté par la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, l'association VivArmor Nature et la commune de Lamballe-Armor, le projet vise à renforcer la protection de ce patrimoine naturel et culturel exceptionnel que nous avons le devoir de léguer aux générations futures.

Le site tire toute son originalité du socle géologique sur lequel il repose : le Gabbro de Trégomar. Cette roche volcanique, rare en Bretagne, s'étend sur une dizaine de km² au Nord-Est-de La Poterie à Lamballe-Armor. L'altération de cette roche sous l'action de la pluie et du gel pendant des millions d'années à contribuer à la formation d'argiles particulières à l'origine de sols neutres qui sont rares en Bretagne. Cette situation a notamment permis l'installation d'une végétation qui l'est tout autant.

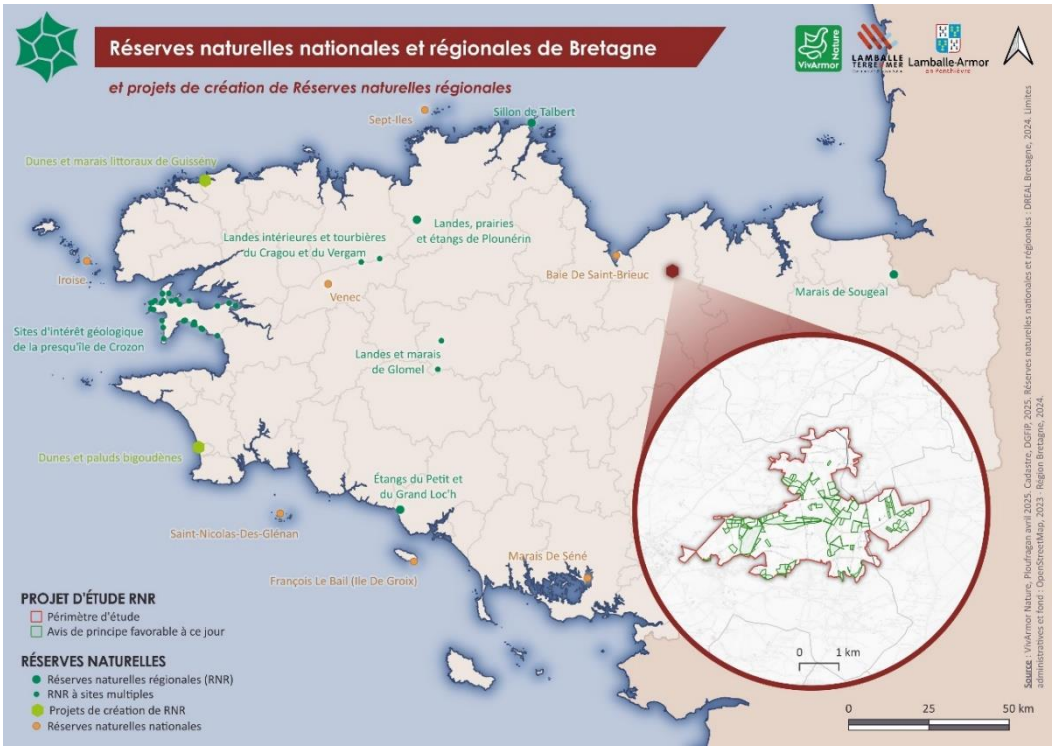

L'argile issue de l'altération du Gabbro a également été exploitée pendant plus d'un millénaire pour la confection de poteries d'une grande qualité. En effet, même si quelques éléments indiquent une occupation humaine du secteur dès le paléolithique avec la découverte d'un biface, ou au cours du néolithique en témoigne les mégalithes encore visibles à ce jour, c'est bien **l'exploitation ancestrale de l'argile** qui **imprime l'identité du site**. De cette activité demeure les nombreuses excavations d'argile (ou cave) au sein des landes. Ces plus de 400 caves forment actuellement un **réseau de mares d'une densité remarquable**. Le **bocage** encore **relativement bien préservé** dans le secteur constitue également un héritage qui contribue à la richesse du site et qu'il convient de préserver.

Cette singularité géologique et l'omniprésence des activités humaines passées ont contribué à l'installation d'une végétation diversifiée et originale. **Parmi la soixantaine d'habitats recensée dans le secteur, le projet de RNR en couvre 10 pour lesquels la France a une responsabilité pour leur conservation à l'échelle européenne.**

Cette diversité de milieux a permis l'installation d'une diversité d'**espèces animales et végétales remarquables.** Aujourd'hui, la richesse écologique est reconnue au niveau international, avec la présence d'espèces rares et/ou protégées, souvent menacées en raison de leur fragilité. Plus de 1000 espèces ont été recensées, dont :

- 18 espèces de plantes à forts et très forts enjeux du fait de l'état préoccupant de conservation de leur population, comme la Spiranthe d'été,
- 11 espèces d'amphibiens (toutes les espèces de tritons de France, la population la plus à l'ouest du Triton crêté en France)
- Les 7 espèces de reptiles du département, dont la très menacée Vipère péliade,
- 32 espèces de libellule, notamment le rare Agrion joli
- 41 espèces de papillons de jour avec le Miroir ou encore l'Hespérie du Brome
- 70 espèces d'oiseaux (Fauvette pitchou, Bruant jaune, Engoulevent d'Europe, …)
- 13 espèces de chauves-souris, dont 5 pour lesquelles la France a une responsabilité pour leur conservation à l'échelle européenne
- …

Cet écrin de nature subit néanmoins des pressions et des menaces, liées notamment aux usages anthropiques qui se sont intensifiés depuis la deuxième moitié du XXe siècle. Les milieux de landes, le bocage et les prairies naturelles connaissent une forte régression en Bretagne et en France.

La mise en place d'une Réserve naturelle régionale permettra la **meilleure préservation de ce patrimoine commun**, ainsi que le **développement des connaissances et sa découverte par le public**, y compris les plus jeunes.

Le projet s'est construit pendant près de **deux ans de concertation** avec les acteurs concernés, usagers du territoire et experts scientifiques. Les propriétaires et exploitants agricoles ont été consultés afin de donner un avis quant au classement de leurs parcelles. Ces échanges ont abouti à l'engagement de principe de 47 propriétaires privés et 4 publics, pour un périmètre de **183 ha**. Celui-ci est constitué de landes, de prairies naturelles et de petits boisements humides, formant une **mosaïque d'une qualité rare** sur le territoire, particulièrement favorable à l'installation d'une biodiversité riche et variée.

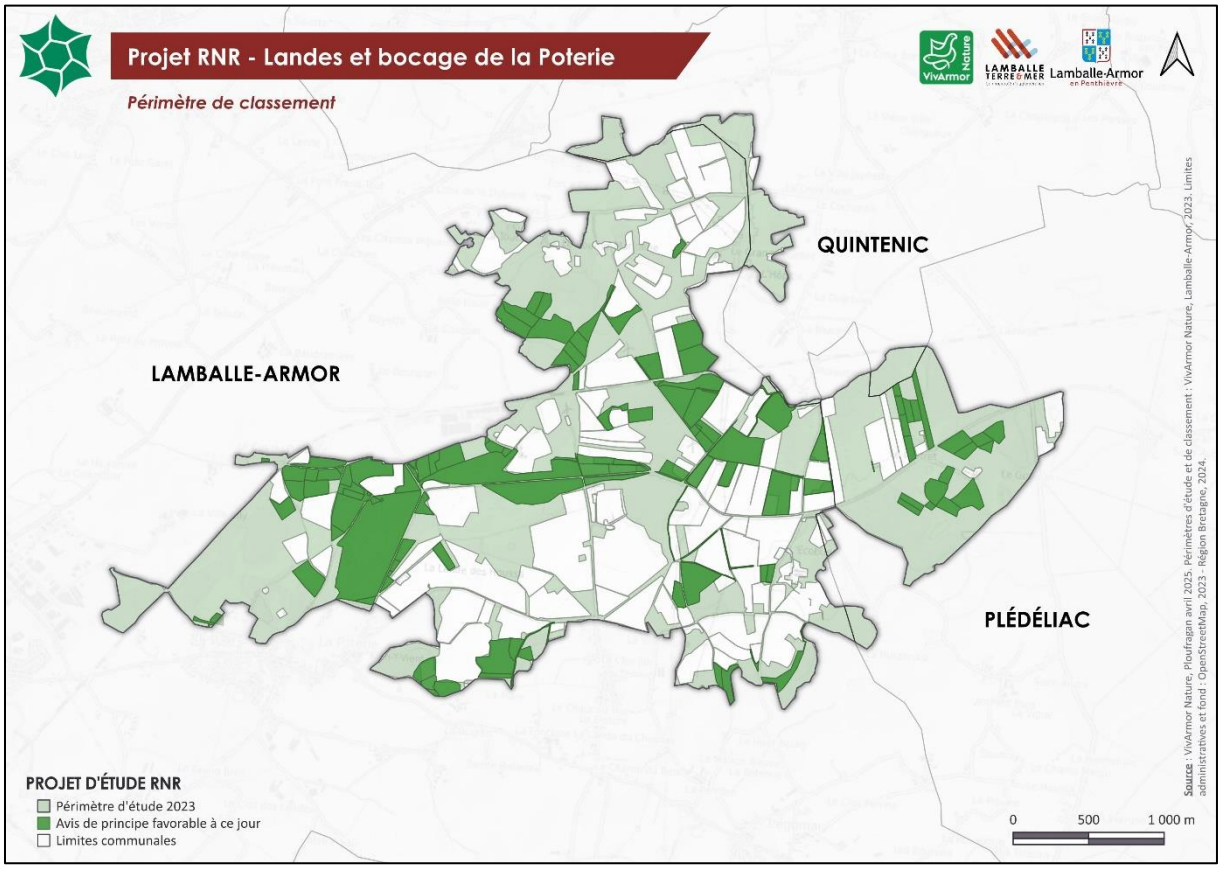

La future RNR des landes et bocage de La Poterie en questions / réponses :

- **La réserve naturelle est-elle une « mise sous cloche » ?**

Pas du tout ! Le milieu a été façonné par les activités humaines pendant des centaines d'années, et qui sont à l'origine de la remarquable biodiversité actuelle. Mettre en avant l'histoire intrinsèquement liée des Potiers et du site est une des priorités du projet. L'ouverture au public fait partie des grands principes des réserves naturelles. Les activités humaines sont réglementées afin garantir des pratiques compatibles avec la fragilité des milieux. Ce règlement s'est construit en concertation étroite avec les acteurs concernés.

- **Les chiens seront-ils autorisés dans la RNR ?**

Oui. Les chiens, comme les autres animaux domestiques devront être tenus en laisse et sous le contrôle de leur maitre.

- **L'agriculture est-elle possible dans une réserve naturelle ?**

Oui. Le pâturage et la fauche sont des activités agricoles historiques qui contribuent à l'entretien des milieux naturels d'intérêt du territoire. Le bocage et les prairies font partie du paysage breton typique et sont d'une importance cruciale, non seulement pour la biodiversité qui y trouve le gîte et le couvert, mais également pour les services rendus aux humains (stockage du carbone, production de bois, régulation thermique et des fluctuations hydriques, prévention de l'érosion, etc.).

Seules les prairies permanentes sont concernées par le projet. Les conditions d'exploitation de ces prairies sont définies en collaboration avec les agriculteurs intéressés.

- **La chasse sera-t-elle toujours possible ?**

Oui. La chasse sera autorisée, avec des modalités différentes selon les zones. La chasse au grand gibier (dont le sanglier) sera autorisée sur l'ensemble du périmètre, pour limiter notamment les dégâts sur les parcelles agricoles et anticiper d'éventuelles atteintes aux milieux naturelles. Cependant, aucun tir ne sera autorisé dans la principale parcelle de lande et le petit gibier ne sera plus chassé sur un secteur de **57 ha** (voir modalités dans le dossier administratif).

- **Un propriétaire d'une parcelle boisée pourra-t-il toujours couper du bois ?**

Oui. Un propriétaire pourra continuer à couper du bois pour un usage familial, de manière raisonnée. En revanche, les coupes-rases sont proscrites, sauf dans le cas de l'exploitation d'une monoculture dans le but de retrouver des milieux naturels dégradés par la plantation, (ex 1 : exploitation d'une pinède, pour restaurer des habitats de lande ; ex 2 : exploitation d'une peupleraie, pour replanter un boisement d'essences locales et diversifiées ou pour favoriser une régénération naturelle).

- **Peut-on toujours ramasser des champignons / des fruits ?**

Oui. Sous réserve d'une cueillette raisonnable, pour une consommation familiale, la pratique sera autorisée, dans le respect de la propriété privée et du plan de circulation.

- **Le classement d'un site en RNR augmente-il sa fréquentation ?**

Les retours d'expériences de RNR bretonnes et la bibliographie scientifique indiquent qu'il n'y a pas nécessairement d'augmentation de la fréquentation lorsqu'un site est classé et que cela dépend surtout de la communication et de la valorisation touristique. Grace aux moyens dont disposera la RNR, elle pourra mieux encadrer la fréquentation sur le site.

- **Qu'est-ce qu'implique le classement en Réserve naturelle régionale (RNR) ?**

Les propriétaires restent maitres de leur parcelle. La réglementation s'applique sur l'ensemble du périmètre classé. Les propriétaires s'engagent à la respecter pour assurer la bonne conservation des milieux naturels. L'accord des propriétaires sera nécessaire pour toute intervention sur un parcelle privée, qu'il s'agisse d'actions de gestion ou de sensibilisation.

- **Quels sont les avantages à s'engager dans une réserve naturelle ?**

Les personnes s'engageant dans le projet participent activement à la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore, et plus globalement des patrimoines naturels et culturels du territoire. C'est aussi une marque d'engagement pour contribuer à freiner activement la perte constante de biodiversité.

Les actions de gestion du milieu naturel pourront être réalisées sur des parcelles privées avec l'accord du/des propriétaire(s). En fonction des actions définies dans le plan de gestion et sous réserve des enjeux identifiés sur les parcelles, des opérations pourront être réalisées (fauche pour maintenir des milieux ouverts, participation à l'élagage manuel du bocage, gestion des espèces envahissantes, etc.).

- **Les propriétaires et usagers pourront-ils participer au fonctionnement de la RNR ?**

Oui. Les gestionnaires seront accompagnés d'un conseil scientifique et d'un comité consultatif de gestion. Ce dernier sera composé de représentants des partenaires institutionnels, propriétaires publics et privés, usagers du territoire et d'experts de la protection de l'environnement. Chacun y aura donc sa place pour la faire vivre et participer aux choix de gestion qui y seront faits.

En dehors de ce comité de gestion, d'autres espaces de concertation pourront être prévus (groupe de travail, café-débat…). Les gestionnaires seront également disponibles pour échanger avec les propriétaires et les usagers individuellement.

- **Comment participer à la consultation publique ?**

Jusqu'au 5 août, vous pouvez consulter le dossier complet et déposer vos observations en ligne sur la plateforme participative de la Région Bretagne "l'Atelier breton" https://atelier.bretagne.bzh/, ou, si vous êtes du secteur, en version papier aux adresses suivantes :

- Espace Lamballe Terre & Mer – 41 rue Saint-Martin, 22400 Lamballe-Armor
- Mairie de Lamballe-Armor – 5 rue Simone Veil, 22400 Lamballe-Armor
- Mairie de Plédéliac – 4 rue d'Armor, 22270 Plédéliac

Argumentaire en faveur du classement en RNR :

- **Un joyau à préserver**

Une mosaïque d'habitats naturels diversifié s'étend sur quelques km² au Nord-Est de La Poterie. Cette mosaïque tire à la fois son origine d'un socle géologique singulier (gabbro de Trégomar), d'activités humaines passées (notamment à l'exploitation millénaire de l'argile par les potiers) et de paysages encore préservés de landes, bois, bocage et prairies. Elle a permis l'installation d'une faune et d'une flore atypiques et remarquables. On récence dans ce secteur plus de 1000 espèces, dont de nombreuses espèces rares et protégées, souvent menacées. Une réserve naturelle régionale est l'outil adéquat pour protéger cette richesse écologique, rare et fragile, que nous avons le devoir de léguer aux générations futures.

- **Un travail de concertation de plus de 2 ans**

La volonté des porteurs du projet a été de mener une démarche concertée, incluant tous les acteurs concernés. La phase de préfiguration a ainsi été rythmée par de nombreux comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail et réunions bilatérales. Ainsi, 24 rencontres ont jalonné cette démarche, rassemblant plus de 80 personnes de tous horizons (agriculteurs, chasseurs, randonneurs, cavaliers, riverains, experts scientifiques, etc.).

- **Un engagement 100% volontaire**

En plus du recueil de l'avis des propriétaires fonciers quant au classement de leurs parcelles, les porteurs du projet ont souhaité tenir compte de l'avis complémentaire des locataires des parcelles à vocation agricole (exploitants agricoles essentiellement). Ainsi plus de 300 personnes ont été contactés individuellement dont 32 rencontrés en personne et 72 par téléphone. Une réunion publique a rassemblé 60 participants.

- **Un règlement pour concilier les usages et la préservation des habitats et des espèces**

Les multiples échanges ont abouti à un règlement concerté qui s'appliquera sur les parcelles classées. Il vise à maintenir un équilibre sur le long terme entre la conservation de ce patrimoine naturel remarquable et les activités et usages socio-économique.

- **Un renforcement de la sensibilisation aux enjeux du site**

En plus des actions déjà mises en place par Lamballe Terre & Mer et le Musée de La Poterie, un programme d'actions sera mis en place, avec une volonté des porteurs de projet de diversifier les thématiques abordées et de poursuivre l'enseignement du lien fort entre la biodiversité actuelle et l'histoire du site. Bien loin de la « mise sous cloche », l'ouverture au public fait partie des grands principes des réserves naturelles.